

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 26 avril 2012

Convocation : 20/04/2012

Affichage de l'avis de réunion : 20/04/2012

Le 26 avril 2012, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : (15)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe, MAUGER Catherine, INGOUF-BIRETTE Isabelle, BOUILLY Ghislaine, JACQUET Charles, DUBOST Stéphane.

Absents (4) : ROMERO Sandra, LEMIERE Delphine (excusées), SAMSON Pascal, DEGUETTE Hervé.

Procurations (2) :

Mme ROMERO Sandra a donné procuration à M. CAUCHEBRAIS Patrick
M DEGUETTE Hervé a donné procuration à M. DUBOST Stéphane

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme ALESSANDRINI Marie-Claude

1. Approbation des procès verbaux des réunions de conseil précédentes.
2. Régularisations foncières concernant la section A du plan cadastral.
3. Acquisition d'un défibrillateur pour le gîte d'étape
4. Subventions et participations 2012 :
 - délégation « Association, Jeunesse et Loisirs ».
 - délégation « Affaires sociales »
 - délégation « Affaires générales »
5. Point sur le marché de travaux relatif à l'extension de l'abri du canot de sauvetage.
6. Affaires, questions, informations diverses.
 - Organisation des bureaux de vote en vue de l'élection présidentielle du 6 mai 2012.

.....
La séance est ouverte à 20H15

1. Approbation des procès verbaux des réunions de conseil précédentes.

Les membres du conseil municipal approuvent les procès verbaux du 22 mars et 30 mars 2012

2. Régularisations foncières concernant la section A du plan cadastral. (Délibération n°29/2012)

Actuellement les voies rue des Roseaux, des Cyprès, des Ormes et des Peupliers ne sont pas classées dans le domaine public de la commune, mais ces voies depuis plusieurs années sont ouvertes à la circulation publique, et entretenues par les collectivités (CCH et commune).

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de faire appel à la SCP Chantereyne pour faire le point sur l'historique du dossier et étudier les possibilités de classement de ces voiries dans le domaine public.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

3. Acquisition d'un défibrillateur pour le gîte d'étape : (délibération n°30/2012)

Le gîte d'étape est actuellement équipé d'un défibrillateur mais la batterie de ce dernier se décharge trop rapidement. Cet équipement bien que situé sous le préau n'est pas adapté pour l'extérieur. Il sera installé dans un autre local accueillant du public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de remplacer celui-ci par un modèle compatible pour une installation extérieure pour un montant de 2 500 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 17 Pour : Contre : Abstention :

Décision modificative budgétaire résultant de cette décision :

Lors de la préparation du budget primitif 2012, une demande d'ouverture de crédit avait été faite par le maire adjoint, mais cette demande n'a pas été retranscrite sur la proposition de budget 2012 et n'a donc pas été approuvée par le conseil.

Une décision est donc nécessaire afin de permettre l'achat de cet équipement s'élevant à un montant TTC de 2 500 € TTC.

Proposition de décision modificative sur le budget communal :

Section de fonctionnement :

Article 61522 : entretien de bâtiment- 2 500€

Article 023 : virement à la section d'investissement+2 500€

Section d'investissement :

Article 021 : prélèvement sur la section de fonctionnement + 2 500€.....

Article 2188 : acquisition d'un défibrillateur pour le gîte d'étape + 2 500€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 17 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

4. Subventions et participations 2012 : (délibération n°31/2012)

4.1. Délégation « Associations, Jeunesse et Loisirs » et délégation « Affaires générales »

Les membres du conseil procèdent au vote des subventions et participations dont le détail des décisions est annexé au présent procès verbal.

4.2. Délégation « Affaires sociales »

Madame Alessandrini

Les membres du conseil municipal approuvent la liste des subventions annexées au présent procès verbal.

Votants : 17 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

5. Point sur le marché de travaux relatif à l'extension de l'abri du canot de sauvetage. (délibération n°32/2012)

Madame le maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation relative aux travaux d'extension de l'abri du canot de sauvetage détaillé ci-dessous :

Rappel : estimatif des travaux : 167 840.56 € HT

DESIGNATIONS DU LOT	ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T	OPTIONS H.T	OFFRE DE BASE + OPTIONS H.T.
1 GROS ŒUVRE	LELUAN Frères	88 000.00 €		88 000.00 €
2 CHARPENTE BOIS	DALMONT	18 870.34 €	1 907.00 €	20 777.34 €
3 COUVERTURE BAC ACIER	BROCHARD	10 380.20 €		10 380.20 €
4 ETANCHEITE	C2L	7 821.40 €		7 821.40 €
5 PORTE SECTIONNELLE	HORMANN	3 574.00 €		3 574.00 €
6 MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE SECHE - PLAFONDS SUSPENDUS	LELUAN MAP	12 427.62 €		12 427.62 €
7 CARRELAGE - FAIENCE	FAUTRAT BTP	4 450.63 €		4 450.63 €
8 PEINTURE	SIMON et Fils	4 965.00 €		4 965.00 €
9 ELECTRICITE-CHAUFFAGE-VMC	JARNIER	12 394.98 €		12 394.98 €
10 PLOMBERIE-SANITAIRE	SANECT	8 586.60 €		8 586.60 €

TOTAL HT

TOTAL	173 377.77 €
Ecart avec estimation	5 537.21 €
%	3.30%

Résultat de la consultation :

L'écart entre l'estimation des travaux et le résultat de la consultation n'étant que de 3.30 %,

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme étant inscrits au budget primitif communal 2012 au programme 2313 – 237,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6. Affaires, questions, informations diverses.

- *Organisation des bureaux de vote en vue de l'élection présidentielle du 6 mai 2012.*

Les membres du conseil procèdent à l'organisation des bureaux de vote en vue de l'élection présidentielle du 6 mai 2012

- **Délibération d'approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade** (Délibération n°33/2012).

La directive européenne n° 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade et le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 pris pour transposition, ont modifié les modalités de surveillance, de classement et de gestion de la qualité des eaux de baignade. En matière de gestion figurent l'obligation de l'élaboration « profils de baignade » et la fourniture d'une information adaptée au public.

L'établissement des profils de vulnérabilité des zones de baignade doit permettre :

- d'identifier et hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs,
- afin de définir les actions visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour assurer la protection sanitaire de la population,
- pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une qualité au moins suffisante en 2015.

La commune d'Urville-Nacqueville est concernée par 2 zones de baignade faisant actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire :

- Les Quais
- La Charrière

Le Département, actuellement maître d'ouvrage de cette surveillance sanitaire, s'est également porté maître d'ouvrage de cette action, avec l'appui technique du service santé environnement de la délégation territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ARS DT50), l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la contribution d'IFREMER. Pour le linéaire côtier compris entre Lingreville et Sainte Marie du Mont, un ingénieur d'études monsieur Loïc NOGUES, a été recruté en vue d'assurer, suivant une démarche globale, l'élaboration de ces profils de vulnérabilité – les investigations réalisées dans ce cadre apporteront des éléments qui contribueront à la réalisation ultérieure des études des zones de pêche, de loisirs et conchylicoles.

Les projets de profils, établis pour chacune des plages, ont été transmis en mairie en novembre 2011 et ont fait l'objet d'une présentation par monsieur Loïc NOGUES lors d'une réunion de restitution le 12 décembre 2011 à

Beaumont-Hague pour l'ensemble des plages du secteur Nord-Ouest Cotentin de Tourlaville à Surtainville.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le profil et d'autoriser madame le maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

ANNEXE N°1 :

SUBVENTION : Délibération n° 31/2012

Délégations « Associations, Jeunesse et Loisirs » et « Affaires générales »

ASSOCIATIONS	CLASSIFICATION	IMPUTATION	Proposition du groupe de travail pour 2012	Vote(s) pour	Vote(s) contre	abstention(s)	Proposition du conseil municipal pour 2012
Hag'FM	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	100.00 €	17	0	0	100.00 €
ES. Point Hague	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	320.00 €	8	9	0	0.00 €
Hague Natation	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	120.00 €	17	0	0	120.00 €
Los Mapados	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	120.00 €	17	0	0	120.00 €
Hague Gym	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	0.00 €	0	17	0	0.00 €
H.R.C.J.	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	30.00 €	17	0	0	30.00 €
Les UNELLES	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	500.00 €	17	0	0	500.00 €
UNC ARRONDISSEMENT	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	500.00 €	17	0	0	500.00 €
ONAC (Bleuet de France)	ASSOCIATIONS DIVERSES	ARTICLE 6574	0.00 €	0	17	0	0.00 €
TOTAL							1 370 €

ANNEXE N°2 :

SUBVENTION : *Délibération n° 31/2012**Délégation « Affaires sociales »*

ASSOCIATIONS	CLASSIFICATION	IMPUTATION	Proposition 2012
Secours populaire français Fédération de la Manche	CARITATIFS 1	Article 6574	400.00
Banque alimentaire de la Manche	CARITATIFS 1	Article 6574	400.00
Secours Catholique	CARITATIFS 1	Article 6574	50.00
RESTAURANT DU CŒUR*	CARITATIFS 1	Article 6574	350.00
TELETHON (AFM)	CARITATIFS 2	Article 6574	400.00
ADEVA	CARITATIFS 2	Article 6574	150.00
A.S.T.R.E	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
Dépann'familles	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
Association FEMMES	CARITATIFS 2	Article 6574	100.00
Association Sortir du silence	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
Association d'Aide à Domicile en milieu rural (ADMR)	CARITATIFS 2	Article 6574	80.00
Le Groupe d'Entraide au profit des handicapés physiques de la Hague	CARITATIFS 2	Article 6574	80.00
ASSOCIATIONS LES PRIMEVERES	CARITATIFS 2	Article 6574	100.00
Association de Défense des Victimes du Médiateur	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
VMEH (Visite des malades dans les établissements hospitaliers)	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
ACRO	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
Ligue Contre le Cancer Comité de la Manche	CARITATIFS 2	Article 6574	150.00
Association Cœur et Cancer (Cherbourg)	CARITATIFS 2	Article 6574	150.00
Association France Alzheimer Manche	CARITATIFS 2	Article 6574	100.00
Union des donateurs de sang bénévoles de la région transfusionnelle de Cherbourg	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
CEDIFF CIDF de la Manche	CARITATIFS 2	Article 6574	100.00
A.A.M.M (Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche)	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00

POMPIERS HUMANITAIRES DE NORMANDIE	CARITATIFS 2	Article 6574	100.00
Association "Les droits des non fumeurs"	CARITATIFS 2	Article 6574	30.00
PREVENTION ROUTIERE	CARITATIFS 2	Article 6574	50.00
MFR Saint Sauveur Le LENDELIN	EDUCATIF	Article 6574	50.00
MFR Urville-Nacqueville	EDUCATIF	Article 6574	100.00
Chambre des métiers et de l'artisanat région Basse Normandie	EDUCATIF	Article 6574	50.00
CIFATP Travaux Publics	EDUCATIF	Article 6574	50.00
Association Normande d'Entraide au Handicapés Physiques ANEHP Montebourg	EDUCATIF	Article 6574	50.00
Association des Parents d'élèves du Collège de Beaumont-Hague	EDUCATIF	Article 6574	50.00
Foyer socio éducatif du collège Le Hague Dike	EDUCATIF	Article 6574	1 000.00
AIDE AUX DEVOIRS	EDUCATIF	Article 6574	1 800.00
Crédits scolaires	EDUCATIF	Article 6574	6 000.00
Association Domikid *	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	214.55
HALTE GARDERIE	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	18 000.00
Conseil Général de la Manche - FADJ : 0,23 € par habitant	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	503.24
Entraide Sociale du 3 ^{ème} Age Beaumont-Hague : 1,83 € par habitant	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	4 004.04
Conseil Général de la Manche - FSL: 0,70€ par habitant	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	1 531.60
Amicale du personnel	SUBVENTIONS OBLIGATOIRES	Article 65738	4 367.82
TOTAL DE L'ENSEMBLE			41 011.25

PAR IMPUTATION	Article 65738	28 621.25
	Article 6574	12 390.00

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE	CARITATIFS 1	1 200.00
	CARITATIFS 2	2 040.00
	EDUCATIFS	9 150.00
	OBLIGATOIRES	28 621.25
TOTAL		41 011.25

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 26 avril 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 15 mai 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

